

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12

SEANCE DU MARDI 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 février à 18 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José NUNES, Maire.

Présents : M. José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Laura GANSEMAN, Mme Catherine AURIOL, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint à M. Nicolas CAUSSE, conseiller municipal et Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale à Mme Catherine AURIOL, conseillère municipale.

Excusée : Mme Hélène VA, conseillère municipale.

Date de la convocation : 18/02/2025

Date d'affichage : 19/02/2025

Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe est nommée secrétaire de séance.

OBJET : **Travaux de rénovation de l'école de Fréjeville : demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR ; auprès de la Région Occitanie au titre du FRI.**

Le 7 février 2024, le personnel scolaire a signalé une aggravation des fissures présentes, pour certaines depuis des décennies dans le bâtiment scolaire.

Un premier cabinet d'expertise a confirmé ces fissures sans recommander la fermeture du bâtiment. Cependant, le 10 juin 2024, une nouvelle alerte a conduit le cabinet d'expertise à conseiller la fermeture de la classe et de la cantine située en dessous, mesure immédiatement mise en œuvre.

La 3^{ème} classe a donc été, en accord avec les services de l'éducation nationale, déménagée dans la salle du conseil Municipal, bâtiment attenant à l'école pour une durée d'un mois.

Le service de cantine scolaire a lui aussi été transféré dans la salle Fabre, salle communale située dans le centre du village.

Un rapport d'inspection a été réalisé par le cabinet IRIA EXPERTISE. Il a permis d'identifier des désordres sur les façades de la bâtisse ainsi que des fissurations de carrelage avec perte de planéité dans la salle de classe surmontant le réfectoire. Il a aussi été remarqué un affaissement de l'évier du réfectoire. Ce rapport a également indiqué que le bâtiment ne présentait pas de mesure conservatoire urgente mais présentait des faiblesses structurelles nécessitant l'intervention d'un bureau d'étude structure en prévision de la réalisation de renforcements des fondations, ces travaux de renforcement étant à prévoir dès que possible.

Par décision du 31 juillet 2024, le Cabinet d'architecture Boris Lugan a autorisé la réouverture de la salle de cantine ainsi que des WC après allègement (démontage) du plancher du 1^{er} étage réalisé lors des vacances scolaires estivales.

Les élèves ont pu regagner les lieux à la rentrée 2024-2025. Une étude géotechnique a depuis lors été réalisée par le Cabinet ST2D.

Suite à ces interventions d'experts et à la démolition du plancher pour contrôle de la structure, voici l'estimatif des travaux restant à réaliser pour la réfection de la 3^{ème} classe de l'école :

Sur la base de l'estimation effectuée par le cabinet d'architecte Boris Lugan, le coût des travaux est, à ce stade, évalué à **189 230 € HT**, selon le détail suivant :

Dépenses	Montant HT
Micropieux et gros œuvre	75 000,00 €
Charpente, couverture : Reprise de charpente avec traitement fongicide et contrôle de la toiture et zinguerie	5 000,00 €
Menuiseries extérieures : Contrôle et remplacement des menuiseries existantes, clôture et portillons extérieurs	6 500,00 €
Plâtrerie et isolation : Reprise des cloisons de distribution, jointement, plafond placoplâtre suspendu, fourniture, pose et réglage des portes intérieures	17 500,00 €
Electricité, VMC : Tableau électrique, éclairages, prises de courant, prises RJ45, Mise en œuvre VMC	7 500,00 €
Plomberie, sanitaire et climatisation : Distribution eau froide et eau chaude, pose d'un cumulus, WC équipé, lave-main, bac de douche, meuble lavabo, robinetterie	8 500,00 €
Sol souple : Reprise du sol au 1 ^{er} étage	8 500,00 €
Carrelage, faïence au rez-de-chaussée et sanitaires de l'étage	4 500,00 €
Peinture : Reprise des peintures intérieures et extérieures	12 000,00 €
Aménagements intérieurs : Pose de placards, cuisine	7 000,00 €
Ravalement des façades	14 000,00 €
SOUS-TOTAL TRAVAUX HT	166 000,00 €
Etudes annexes (études géotechniques + diagnostic structure) + étude G5 complémentaire	9 950,00 €
SOUS-TOTAL ETUDES HT	9 950,00 €
Maîtrise d'œuvre	13 280,00 €
SOUS-TOTAL MAÎTRISE D'OEUVRE HT	13 280,00 €
TOTAL TRAVAUX + ETUDES + MAÎTRISE D'OEUVRE HT	189 230,00 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions (vote à main levée), le Conseil municipal, décide :

- de solliciter le concours de l'Etat dans le cadre de la DETR « Soutenir les projets contribuant notamment au développement durable », « bâtiments scolaires de l'enseignement du 1^{er} degré - constructions, équipements et mobilier, importantes réparations » et auprès du Conseil Régional dans le cadre du FRI.

Le coût de ces travaux est estimé à 189 230 € HT.

Les modalités de financement sont les suivantes :

Autofinancement : 20 %	37 846,00 €
DETR : 50 %	94 615,00 €
Région (FRI) : 30 %	56 769,00 €
Montant Total HT :	189 230,00 €

- d'inscrire ce programme au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
José NUNES



Le secrétaire de séance,
Marie-Florence FARAL



Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025



ID : 081-218100980-20250224-D_2025_03-DE

